

## Frais annexes 2023 - Eau Potable- Régie des eaux du Pays d'Aix

Tarifs 2023

Désignation	Observations	Tarifs décidés
Frais administratifs d'accès au service	Ce tarif s'applique à tout nouvel abonné au service de l'Eau Potable. Il s'applique également en cas de mutation au contrat.  Taux spécifique: Sous réserve de présentation de carte étudiante ou certificat de non imposition : Abbatement de 50%	40 €
Fermeture du branchement	Suite à la demande d'un abonné ce prix rémunère le déplacement d'un agent pour la fermeture du branchement sur la conduite.	30 €
Ouverture ou réouverture de branchement	Suite à la demande d'un abonné ce prix rémunère le déplacement d'un agent pour la ré-ouverture du branchement sur la conduite.	30 €
Frais de contrôle et/ou de conformité avec déplacement au lieu de livraison des eaux	Ce prix rémunère le déplacement d'un agent, à la demande de l'abonné, afin de contrôler ou de vérifier la conformité du branchement.  Si une fuite est avérée de la responsabilité Régie ce déplacement est non facturé	40 €
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celles prévues à l'abonnement souscrit, infraction au règlement et/ou manipulation frauduleuse	Pénalités à appliquer à l'usager qui ne respecte pas les prescriptions du règlement. Des frais de constat d'huissier peuvent s'appliquer en sus.	200 €
Réédition/ duplicata de facture	Ces frais s'appliquent à toute demande de réédition ou duplicata de facture en dehors de celles effectuées par les usagers utilisant l'agence ligne.	10 €
Désignation	Observations	Tarifs Poposés
Frais administratifs de résiliation	Ces frais s'appliquent à toutes demandes de résiliation du contrat d'abonnement.	30 €
Absence de l'abonné à un rendez-vous	Ces frais seront facturés si un abonné est absent suite à la prise d'un rendez-vous.	40 €
Dépose de compteur et accessoires existants	Suite à la demande de l'abonné ce prix rémunère le déplacement d'un agent pour la dépose de compteur et accessoires existants.	200 €
Expertise compteur sur banc agréé- compteur	Ce prix comprend l'ensemble des prestations nécessaires à l'étalonnage du compteur. (Ce prix comprends les frais de déplacement, de dépose et pose du compteur). Ce prix ne comprend pas l'étalonnage en lui-même du compteur.	Compteurs 15 et 20 : 277,20 TTC Compteurs 30 et 40 : 343,20 TCC Compteurs 50 à 100 : 488,40 TTC Compteurs 150 à 300 : 554,40 TTC
Réalisation des analyses sur prélèvements lors de nos enquêtes	Si les paramètres des eaux analysés ne correspondent pas aux paramètres de l'eau potable distribuée, les frais d'analyse sont supportés par la Régie. Si les paramètres des eaux analysés correspondent aux paramètres de l'eau potable distribuée, ces frais d'analyse seront à la charge de l'abonné.	300 €